

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 19 mars 2025

**REPRISE ANTICIPÉE
DU RESULTAT 2024 -
BUDGET EAU**

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° CC_2025_0020

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget Eau n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024 estimés au budget primitif 2025.

- Résultat global de la section d'exploitation : 1 528 253,73 €
- Résultat global de la section d'investissement : 4 735 927,19 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 2 810 250,91 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 1 227 781,00 €

Conformément à la nomenclature M49, le résultat cumulé d'exploitation excédentaire doit être affecté en priorité :

- Pour le montant des plus-values nettes de cession d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement au compte 1064 « réserves réglementées » ;

- Pour le surplus à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement approuvé à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cession d'éléments d'actif mentionnées précédemment au compte 1068 « autres réserves » ;
- Le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, au financement des dépenses d'exploitation ou en une dotation complémentaire en section d'investissement au compte 1068 « autres réserves ».

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est excédentaire de 3 153 457,28 €, et le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif en 2024 est de 40 056,94 €.

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- en recette d'investissement au compte 1064 « réserves réglementées » pour 40 056,94 €
- en recette d'exploitation au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour 1 488 196,79 €

Le résultat excédentaire de la section d'investissement, soit 4 735 927,19 €, sera repris en recettes de la section d'investissement au compte 001 « excédent antérieur reporté » du budget primitif 2025.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 44

Abstention : 1

DECIDE :

D'AUTORISER la reprise anticipée du résultat 2024 estimé du budget Eau au budget primitif 2025 conformément aux dispositions indiquées ci-dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)**

le 03/03/2025

RESULTAT 2024

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2024	14 118 657,84	12 958 417,44	27 077 075,28
Dépenses 2024	13 938 997,68	8 663 920,25	22 602 917,93
RESULTAT 2024	179 660,16	4 294 497,19	4 474 157,35
Situation initiale	1 348 593,57	441 430,00	1 790 023,57
SITUATION FINALE	1 528 253,73	4 735 927,19	6 264 180,92
Reports de dépenses		2 810 250,91	2 810 250,91
Reports de recettes		1 227 781,00	1 227 781,00
TOTAL		3 153 457,28	4 681 711,01

Annemasse, le

La Trésorière Principale d'Annemasse

Le Président
G. DOUBLET